



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 17 janvier 2023

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de janvier du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue ce mardi 17 janvier 2023, au siège social de la Régie situé au 2831, rue Henri-Paul-Milot à Saint-Paulin.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 20h40, sous la présidence de monsieur Pierre Désaulniers.

Il n'y a aucune personne présente dans l'auditoire.

VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Pierre Désaulniers, président, maire de Saint-Boniface;
M. Claude Boulanger, vice-président, maire de Charette;
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
Mme Claire Boucher, conseillère de Saint-Paulin;
M. André Bordeleau, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

Étant tous présents, les membres du conseil d'administration renoncent individuellement à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION : 01-01-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil d'administration ont été convoqués électroniquement à la présente assemblée, vendredi le 13 janvier dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des dépenses du 8 décembre 2022 au 13 janvier 2022;
5. Adoption du règlement 2022-005 sur le traitement des élus;
6. Embauche du directeur incendie;
7. Fin de probation pour Mme Isabelle Plante;
8. Autorisation de signatures pour emprunt;
9. Autorisation à M. Jean-François Massicotte pour signer le contrat de vente pour le camion-citerne et faire les transferts à la SAAQ;
10. Démissions de 3 pompiers;
11. Achat d'une chaise de bureau;
12. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Demande d'intégration;
13. Période de question;
14. Clôture de la séance

Sur proposition de madame Claire Boucher, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 17 janvier 2023 soit adopté.



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 02-01-23

APPROBATION DES DÉPENSES DU 8 DÉCEMBRE 2022 AU 13 JANVIER 2023

Le 13 janvier dernier, la greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer du 8 décembre 2022 au 13 janvier 2023.

Cette liste comportait alors des comptes à payer pour un montant total de 117 749,54 \$.

Elle leur a également fait parvenir une copie de la liste prélèvements effectués entre le 1^{er} et le 31 décembre 2022, pour des déboursés totalisant la somme de 52 177,76 \$.

Le président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 décembre 2022, pour des déboursés totalisant la somme 52 177,76 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisé à en effectuer le paiement totalisant la somme de 117 749,54 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 03-01-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-005 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Bordeleau de reporter le présent point à la séance de février.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 04-01-2023

EMBAUCHE DU DIRECTEUR INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie est à la recherche d'un directeur incendie ;

CONSIDÉRANT QUE des candidats ont été rencontrés ;

SUR RECOMMANDATION de la firme Claude Grenier ressources il est proposé par monsieur Claude Boulanger et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration :

QUE M. Claude Morin soit nommé directeur incendie ;

QUE l'emploi sera assujéti à une période de probation de 6 mois à compter de sa première journée travailler à temps plein ;

QUE le traitement accordé à M. Morin, incluant le salaire et autres avantages consentis, fera l'objet d'un contrat de travail à intervenir entre les parties, et ce le plus rapidement possible ;

QUE M. Pierre Désaulniers, président et Mme Isabelle Plante, directrice générale soient autorisés à signer le contrat au nom de la Régie.



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 05-01-2023

FIN DE PROBATION POUR MME ISABELLE PLANTE

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Plante a été embauchée lors de la séance extraordinaire du 6 juillet 2022 au poste de directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Plante a débuté l'emploi le 19 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Mme Plante est maintenant terminée et que les membres du conseil d'administration sont satisfaits du travail accompli et désirent confirmer la réussite de cette période de probation.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Claire Boucher, il est résolu ce qui suit, à savoir :

Que madame Isabelle Plante soit et est confirmée à compter de ce jour à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.

Que la date du 19 juillet 2022 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et autres avantages prévus à son contrat de travail.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 06-01-23

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2022-004 portant le titre : Règlement décrétant l'acquisition d'un camion-citerne et d'une pompe portative et un emprunt de 55 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a approuvé la demande de règlement d'emprunt et la Régie peut faire l'emprunt de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration trouve que le taux d'intérêt est trop élevé à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claire Boucher et résolu unanimement que Mme Plante fasse une demande dans une autre institution bancaire

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 07-01-23

AUTORISATION À M. JEAN-FRANCOIS MASSICOTTE POUR SIGNER LE CONTRAT DE VENTE POUR LE CAMION-CITERNE ET FAIRE LE TRANSFERT À LA SAAQ

CONSIDÉRANT QU'un contrat de vente doit être signé pour l'achat du camion-citerne entre la Régie intermunicipale de service incendie de Grand Saint-Esprit et la Régie de service de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE le transfert doit se faire à la SAAQ ;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François Massicotte à signer le contrat de vente et de faire le transfert à la SAAQ pour le camion-citerne.



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 08-01-23 DÉMISSION DE TROIS POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie par intérim a reçu des démissions de pompiers soient :

- M. Steve Bellerive de la caserne 22
- M. Jean-Philippe Gagné de la caserne 22
- M. Rémi Chouinard de la caserne 16 ;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu unanimement d'accepter les 3 démissions.

Le conseil d'administration remercie les pompiers pour leurs bons services rendus.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 09-01-23 ACHAT D'UNE CHAISE DE BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire l'achat d'une chaise de bureau;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu unanimement d'autoriser Mme Isabelle Plante à faire l'achat d'une chaise de bureau.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 10-01-23 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE - DEMANDE D'INTÉGRATION

Considérant l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'habitation publié le 11 septembre 2021 dans la Gazette officielle du Québec ;

Considérant que cet avis décrète la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée entre le 8 et le 14 juillet 2021 par les municipalités de Charette, de Saint-Boniface, de Saint-Mathieu-du-parc et de Saint-Paulin et de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, et autorisée par les résolutions 21-186, 21-187, 2021-032, 204-07-21 et 2021-07-154;

Considérant que les activités de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé ont débuté officiellement le 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'entente de constitution de la Régie dont les municipalités, partenaires et signataires, ont délégué la compétence d'intervention, conformément aux actions prévues à leur plan de mise en œuvre respectif, à la Régie dans tous les cas identifiés à l'article 36 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie qui précise que ces actions au plan de mise en œuvre, pour une régie intermunicipale, doivent être traduites dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées ;

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18 ;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander, au conseil des maires de la MRC de Maskinongé, une modification à ce schéma pour l'intégration d'une régie intermunicipale regroupant les services incendie de ces cinq municipalités ;

CONSIDÉRANT l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie qui permet une telle modification à un schéma déjà en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par madame Nancy Mignault et unanimement résolu de demander au conseil des maires de la MRC de Maskinongé d'apporter une modification à son schéma de couverture de risques en sécurité incendie actuel afin d'y intégrer la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PERIODE DE QUESTIONS

**RÉSOLUTION : 11-01-2023
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h, sur proposition de monsieur Claude Boulanger, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Désaulniers
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, PIERRE DESAULNIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Pierre Désaulniers
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des Services de Sécurité Incendie Regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 17 janvier 2023.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière